

science si pénible & si difficile, sera-t-elle, la seule qu'on puisse exercer sans étude & sans apprentissage ? Naît-on Législateur, comme on naît grand Seigneur ? Il en est des Loix d'Angleterre comme de ces Edifices dont on révere l'antiquité. Si, avec beaucoup de témérité & peu d'expérience, un Architecte passionné pour la nouveauté s'avise de les décorer & de les embellir dans le goût moderne, leur symétrie disparoît; les propositions d'où elle dépend, sont blessées; à leur majestueuse simplicité sont substitués des ornemens fantasques, dont tout le mérite consiste dans leur nouveauté. L'Angleterre en a fait de fâcheuses épreuves, dont l'Orateur se souvient, & dont la date est assez fraîche.

Dans les questions les plus critiques & les plus délicates, les Juges les plus sages & les plus éclairés sont sujets à se tromper : les Cours supérieures sont chargées de découvrir & de réparer leurs erreurs ? mais qu'arriveroit-il, si elles échapoient aux yeux de ces Tribunaux ? Le jugement qu'ils prononcent, est sans retour & sans appel; leur décision devient la règle des Cours inférieures. Le mal, par conséquent, qu'entraîneroit l'ignorance de ces Juges, seroit totalement irréparable. Ici l'Orateur loue cette constitution d'Angleterre, qui place les Seigneurs du Royaume dans les Tribunaux supérieurs : leur opulence leur laisse la faculté d'étudier à loisir les Loix de l'Etat; leur rang leur donne plus de considération; leur naissance leur inspire plus de noblesse dans les sentimens, &c. Les avantages attachés à leur condition sont autant de garans qui répondent de leur fidélité, autant de gages qui assurent aux Loix une ferme défense, & par conséquent autant de motifs qui fondent & justifient la confiance publique.

Pendant long-tems l'Angleterre n'eut aucune Loi écrite : la Loi regnante n'étoit qu'une tradition orale dont le Clerge étoit dépositaire, la Justice n'étant administrée que par ses membres. Après l'expédition de Guillaume le Conquérant, cette tradition s'altéra : les Ecclésiastiques étrangers, qui suivirent ce Monarque, ou qui furent appelés & placés par ses Successeurs, n'étoient pas en état de recevoir cette tradition; ils ignoroient la Langue du
pays :